

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND

**Absent** :

**Convocation en date du 10/02/2023**

**Nombre de membres en exercice** : 7

**Présents** : 7

**OBJET : EXTRACTION D'UNE PARTIE DE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC EN ECHANGE D'UNE PARTIE DE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE : DOSSIER LES BROCHERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé de déclasser une partie du domaine public sur le hameau des Brochiers en contrepartie de l'acquisition d'une surface privée équivalente, afin d'avoir un passage communal complet. Cf délibération n°17/2022 du 25/03/2022.

Cet échange se fait avec Monsieur LEROUX Kerouan et Madame LAUNAY Flore.

Suite à cette décision, Monsieur le Maire a fait réaliser un document d'arpentage, qui a permis d'attribuer des numéros de cadastre :

- le domaine public communal (chemin communal) est devenu ainsi du domaine privé communal, par conséquent cadastré – **section AC parcelle 430 d'une surface de 64 ca.**
- le domaine privé issue de la parcelle cadastrée section AC parcelle 297, a été divisé en deux parcelles numérotées : section AC parcelle 429 d'une surface de 54 ca et section AC parcelle 428 d'une surface de 66 ca.

**La commune acquiert en échange la parcelle AC 429 d'une surface de 54 ca.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la transaction avec Monsieur LEROUX Kerouan et Madame LAUNAY Flore pour un montant de 1€ symbolique, et de prendre en charge les frais de notaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de l'échange, pour un montant de 1€ symbolique :**
  - de la parcelle section AC n°429 sise « Les Brochiers » appartenant à Monsieur LEROUX Kerouan et Madame LAUNAY Flores, créée par le bornage du géomètre Jacques OHNIMUS d'une surface de 54 ca avec,
  - la parcelle de la Commune de Châteauneuf-Miravail cadastrée section AC n°430 sise « Les Brochiers » d'une surface de 64 ca, créée par le bornage du Géomètre Jacques Ohnimus ;
- **Décide que les frais de géomètre et d'acte notarié incombent à la Commune de Châteauneuf-Miravail ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude SANTORO, Notaires à SISTERON et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 27 février 2023,

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

